

Michel Serres - Actualités

Novembre 2023

N°3

Prix Michel-Serres de thèse interdisciplinaire

Chaque année, la Fondation Michel Serres-Institut de France attribue un prix à une thèse de doctorat ayant fait appel à l'interdisciplinarité.

Le premier lauréat de ce prix sera distingué en 2024

Michel Serres et l'interdisciplinarité

Michel Serres s'est toujours élevé contre la tendance à isoler les disciplines ; il a toujours plaidé pour un enrichissement réciproque des savoirs. Ainsi, l'interdisciplinarité est primordiale dans son œuvre et sa pensée.

En 1991, il écrivait, dans le *Tiers-Instruit* :

« Nous devons apprendre, puis enseigner, enfin pratiquer plusieurs disciplines qui, disparates, n'ont en apparence rien à voir ensemble, mais qui, contre tous usages, doivent s'unir pour que nous puissions nous confronter à des questions à si long terme et de si large empan qu'elles sont inabordables autrement. Tous nos vrais, inquiétants et tragiques soucis, politiques et mondiaux, prennent aujourd'hui cette dimension qui exige, pour les lever, une telle extensive compétence. Oui, nous ne connaissons aujourd'hui aucun problème urgent qui ne couvre un empan aussi large et une aussi longue durée.

[...]

Il faut donc que nos compétences soient interdisciplinaires, faute de quoi nul ne comprendra ni ne dominera les solutions à proposer.

De cette décision dépendent la survie des vivants dont la nôtre sans doute ; sciences dures et douces, toutes deux ensemble contribueront alors à la prolongation du monde. Ou nous courrons à sa perte ou nous participerons à son évolution.

Rien de plus décisif que ce choix. »

Appel à candidature

La Fondation Michel Serres a souhaité créer un « Prix Michel-Serres de thèse interdisciplinaire » d'un montant de **3 000 euros**, destiné à récompenser une thèse de doctorat faisant appel à au moins une discipline de sciences exactes telle que à titre non exhaustif, les mathématiques, la physique, la chimie, l'informatique ou les sciences du vivant et au moins une discipline de sciences humaines et sociales telle qu'à titre non exhaustif la philosophie, la sociologie, l'anthropologie, la littérature, l'histoire ou la géographie.

Chaque candidat reconnaît accepter, après en avoir pris connaissance, les modalités d'organisation du Prix, telles qu'elles résultent du [Règlement du « Prix Michel-Serres de thèse interdisciplinaire»](#), et du présent appel à candidature.

Le prix sera attribué par le conseil d'administration de la Fondation Michel Serres - Institut de France, présidé par le Chancelier de l'Institut, après délibération du jury.

La remise du prix pourra faire l'objet d'une cérémonie particulière en juin ou juillet 2024 à laquelle le lauréat est tenu de participer.

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend impérativement :

- une thèse complète (format pdf)
- un argumentaire mettant en valeur le caractère interdisciplinaire du travail de thèse
- un résumé de 1500 signes de la thèse
- un extrait de 15 feuillets maximum
- le ou les rapports de thèse lorsqu'ils sont disponibles
- un formulaire d'inscription complété

Un accusé de réception sera adressé aux candidats, attestant de leur bonne inscription ou indiquant les modalités à compléter pour finaliser l'instruction du dossier.

Les dossiers de candidature complets sont à envoyer **sous forme électronique, à l'adresse suivante** :
communication@fondationmichelserres.fr
au plus tard le **1er mars 2024**

Renseignements : dorian.dahmane@institutdefrance.fr
01 44 41 45 15

L'appel à candidature est aussi consultable en ligne à l'adresse suivante : www.institutdefrance.fr

Jury

Le jury est composé de cinq personnalités; deux représentants des sciences humaines, deux représentants des sciences exactes ainsi qu'un représentant du comité d'orientation de la Fondation.

Le jury de l'édition 2024 sera composé de :

- **Anne Baudart**, philosophe, première vice-présidente de la Société française de philosophie
- **Florence Naugrette**, membre de l'Institut National Universitaire de France et professeur de Littérature française à Sorbonne Université
- **Gilles Cohen-Tannoudji**, physicien, conseiller scientifique auprès du directeur de la recherche fondamentale chez CEA Saclay
- **Gilles Dowek**, informaticien, logicien et philosophe, chercheur à l'INRIA
- **Sophie Bancquart**, éditrice de Michel Serres et Fondatrice

Critères d'évaluation

Ce prix s'adresse à toute personne physique majeure, quelle que soit sa nationalité, ayant obtenu le diplôme de doctorat dans les trois années civiles qui précèdent la date limite de dépôt de candidature au Prix. Soit pour la première édition, les années 2021, 2022 et 2023. La thèse devra avoir été rédigée et soutenue en français.

Les critères retenus pour l'attribution du prix sont :

- [L'interdisciplinarité du sujet et de son traitement](#)
- L'originalité du sujet et de son traitement
- L'excellence de la thèse
- L'intelligibilité du propos et la qualité de la rédaction

Calendrier

- Lancement du prix - novembre 2023
- Date limite de dépôt des dossiers - 1er mars 2024
- Publication des résultats - juin 2024
- Remise des prix - juin/juillet 2024

Remise du prix

La remise du Prix fait l'objet d'une cérémonie particulière, à l'Institut de France, à laquelle la lauréate ou le lauréat est tenu de participer.

Le dossier complet doit être adressé à la Fondation Michel Serres-Institut de France :
communication@fondationmichelserres.fr avant le
1er mars 2024



Fondation Michel Serres- Institut de France

23, Quai Conti 75006 PARIS

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

